

LE P'TIT MONTREUILLAIS

**Bonne
rentrée
à tous !**

FETE DE LA ROSIERE
3 & 4 septembre dans le bourg
p 5

CLASSES 1 & 2
RDV le 22 octobre
p 6

ASSOS
Forum et activités 2022-23
p 7, 8 et 12

facebook : Commune de Montreuil le Gast

www.montreuil-le-gast.fr



Infos pratiques

Mairie - 3 rue de la Mairie
02 99 66 90 39
mairie@montreuil-le-gast.fr

Permanences du maire
Vous pouvez prendre rendez-vous avec
M. Henry les lundis et vendredis après-midi

Vous pouvez prendre rendez-vous avec les
adjoints le samedi matin, 10h30 - 12h :

- samedi 27 août : Jean-Luc Dugué
 - samedi 3 septembre : Anita Oblin
 - samedi 10 septembre : Carole Piguel
 - samedi 17 septembre : Jean-Yves Clolus
 - samedi 24 septembre : Jean-Luc Dugué
 - samedi 1er octobre : Anita Oblin
 - samedi 8 octobre : Jean-Luc Dugué
 - samedi 15 octobre : Anita Oblin
 - samedi 22 octobre* : Carole Piguel
 - samedi 29 octobre* : Jean-Yves Clolus
- * astreinte uniquement / mairie fermée au public

Téléphone d'astreinte soir / week-end

06 31 08 29 62

Pour réelle situation d'urgence ;
**toute sollicitation abusive fera l'objet d'un
signalement en gendarmerie**

» DATE DE CLOTURE DU
PROCHAIN P'TIT MONTREUILLAIS :

VENDREDI 21 OCTOBRE

Envoyez vos articles **avant**
(ptit.montreuilais@montreuil-le-gast.fr) ; la publi-
cation n'est pas assurée **après cette date !**
([texte dans e-mail sans doc word / open,](#)
[photos jpg en pj](#))

Prochaine parution : lundi 7 novembre 2022

Bulletin municipal de Montreuil-le-Gast

Responsable de la publication : Lionel Henry, maire ;
rédaction, mise en page : municipalité ;
Dépôt légal : août 2022 ; tirage : 880 exemplaires ;
imprimé sur papier recyclé par l'Imprimerie GPO,
Thorigné-Fouillard

Inflation : un geste en faveur des agents de la commune

Lors du dernier Conseil municipal, les élus ont
souhaité revoir le régime indemnitaire en faveur
des agents de la collectivité. Pourquoi donc ?

Vous le savez sans doute déjà, c'était une annonce
phare du nouveau gouvernement Borne : l'aug-
mentation de 3,5 % du point d'indice des fonction-
naires. Inflation, manque d'attractivité du secteur
public, carrières bloquées depuis de nombreuses
années,... un geste, en faveur des fonctionnaires
qu'ils soient d'Etat, de l'hospitalière ou de la territo-
riale. était sans doute nécessaire. De nombreuses
collectivités locales ont voulu accompagner cet
effort. A Montreuil, confrontés à des difficultés de
recrutement, à une faiblesse de salaires que la
législation nous impose de relever régulièrement,
soucieux d'une reconnaissance du travail d'agents
investis, enrichis de l'audit du CDG35, les élus ont
fait le choix d'augmenter les indemnités des agents
afin de garantir des salaires conformes aux quali-
fications et à l'investissement des agents. Les salai-
res ont ainsi été relevés d'un minimum de 8%, déjà
grignotés par une inflation galopante....

Un nouveau logo pour Montreuil : à vous de voter !



Suite à l'appel de la municipalité dans le P'tit
Montreuillais, de nombreux habitants nous ont
adressé leurs propositions de logo pour la com-
mune. A vous désormais de voter pour votre
logo préféré !

Le concours autour du logo est maintenant clos. Ils
sont nombreux les Montreuillais à avoir réalisé un
visuel : des jeunes comme des moins jeunes, des
nouveaux habitants ou des "historiques". Afin de
pouvoir effectuer un choix solide pour un logo ap-
pelé à incarner pendant de longues années l'identité
de notre commune, les élus proposent aux habitants
de voter pour leur logo préféré.

Les différentes propositions sont ainsi affichées à la mai-
rie et vous pouvez voter pour le visuel de votre choix. Au
regard du nombre de logos reçus, nous devons limiter
le nombre de propositions par contributeur.

D'ici la fin du mois de septembre, la municipalité fera
le point sur les votes et devrait alors procéder au
choix du nouveau logo, issu directement ou inspiré
par les propositions montreuillaises. Une des pre-
mières utilisations de ce nouveau logo concernera
le nouveau site internet, prévu pour être en service
avant la fin de l'année 2022.

C'est la rentrée pour tous : écoles, associations, municipalité...

Comme tous les ans, le bulletin de septembre donne une place importante aux associations montreuillaises. En lien avec le traditionnel Forum des Assos, le premier samedi du mois de septembre, il s'agit de présenter l'ensemble des activités proposées sur la commune aux Montreuillais.es. Cette année, nous avons voulu les regrouper par tranches d'âge pour mieux éclairer les choix possibles en fonction de son statut : enfants, ados, adultes... Espérons qu'après ces années de Covid, les Montreuillais.es puissent s'épanouir pleinement dans leurs activités préférées : sports, musique, théâtre, danse, etc...

Septembre, c'est également la rentrée des classes. C'est avec un intérêt tout particulier que nous regardons les effectifs de rentrée. Malgré la construction d'un nouveau lotissement, force est de constater qu'il n'y a pas, pour l'heure, de hausse significative du nombre d'enfants inscrits, du moins à l'école publique Arc-en-Ciel. Le recensement global de la population en 2023 nous sera précieux pour appréhender au mieux l'évolution de notre démographie. En attendant, nous poursuivons la réflexion au sein de groupes de travail sur le réaménagement des espaces extérieurs du groupe scolaire et peaufinons le projet de nouveau restaurant communal. Davantage de repas servis, une meilleure qualité de ces repas d'un côté, la "libération" du restaurant scolaire actuel afin d'y faire l'accueil de loisirs de l'autre côté : ce projet, inscrit dans notre programme, constitue un élément fort de notre mandat. Une réflexion doit également s'engager sur le réaménagement de l'intérieur de l'école primaire, aujourd'hui vétuste, et qui doit s'adapter à de nouvelles pratiques pédagogiques.

Après une période d'action communale freinée par la situation sanitaire, les chantiers ne manquent pas en cette rentrée : fin des travaux à l'étang, réaménagement de la rue du Rocher (avec enfouissement des réseaux), restaurant scolaire, poursuite de la réflexion sur le complexe Vestiaires sport / Atelier technique et premières études sur le transfert de la pharmacie / extension de la maison (para)médicale... En ce 2^e semestre, nous devrions avoir un nouveau site internet et une nouvelle identité visuelle, suite au concours citoyen lancé il y a un an. Les élus sont à l'action et font en sorte de renforcer les équipements nécessaires à une commune ayant passé la barre des 2000 habitants.

Dernière satisfaction dans cette rentrée : la réouverture du café-bar place de l'église. Élément central du bourg, sa fermeture en janvier dernier avait été mal vécue par bon nombre de Montreuillais.es. La reprise et le relookage par les dynamiques soeurs Eva et Maeva Letoux en cette fin d'été nous réjouit pleinement. Qu'elles soient les bienvenues ! Montreuil a besoin de ses commerces et artisans. Une première rencontre élus / artisans / commerçants fin juin a été une belle réussite : des premiers échanges, des découvertes parfois, des propositions de part et d'autre augurent de futurs échanges passionnants.

Je vous donne rendez-vous ce premier week-end de septembre pour notre 92^e Fête de la Rosière. Là aussi, il y a matière à rencontres, à l'échange... Bonne rentrée à toutes et tous !

Lionel HENRY, maire

Une naissance, un arbre 2022

Vous avez un enfant né entre le 1^{er} octobre 2021 et le 30 septembre 2022 ? Vous êtes concernés par l'opération "Une naissance, un arbre" organisée par le CCAS.

Une plaque avec le nom, prénom des enfants ainsi que leur date de naissance sera apposée. L'arbre sera planté le samedi 26 novembre 2022 à 10h45, à la salle polyvalente (rendez-vous sur place).

A l'issue de la plantation, un verre de l'amitié sera offert par la municipalité.

Eclairage public

L'éclairage du centre-bourg sera de nouveau en service à compter du 1^{er} septembre, avec un début d'éclairage à 21h30 (à défaut de déclenchement par détecteur lumineux) avec une fin d'éclairage à 22h30 et le week-end à minuit. Eclairage le matin de 6h à 8h (à défaut de déclenchement par détecteur lumineux).

Accueil de proximité Valcobreizh

Après plus de 2 ans de fonctionnement, le Smictom Valcobreizh a réalisé un bilan de son accueil de proximité. Au regard de la fréquentation des permanences sur le territoire, il a été décidé de faire évoluer le service. Le Smictom s'organise afin de proposer un accueil de proximité sur le territoire de chaque communauté de communes. Aussi, pour la CCVIA, l'accueil de proximité a lieu à Melesse (mairie) le mercredi matin, une semaine sur deux.

RDV avec MBA, la Mutuelle communale

En partenariat avec MBA Mutuelle, la commune de Montreuil-le-Gast vous donne **RDV le Jeudi 22 septembre à 18h à la Salle Polyvalente** pour échanger et poser toutes vos questions autour du 100% santé, la nouvelle réforme en place depuis 2020 et MBA Téléassistance : des services pour bien vivre chez soi.

MBA Mutuelle qui fête ses 75 ans cette année, est une mutuelle de proximité. Attachée au pouvoir d'achat de ses adhérents, elle propose des garanties avantageuses pour tous les âges en matière de Complémentaire Santé, Prévoyance et Assurance obligatoire.

Contact : Anne-Marie Chevrier, Conseillère des Particuliers

62, bd Jean Mermoz,
35207 Rennes Cedex 2
Tel : 02 99 29 66 00

Elimination des chardons

Les propriétaires ou locataires sont tenus de procéder chaque année, du 1er mai au 31 octobre, à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils occupent

Balayage de la commune

La balayeuse passera dans le centre-bourg les 1er septembre et 20 octobre. Afin de permettre le meilleur nettoyage de voirie possible, il est demandé de ne pas stationner dans les rues du centre, notamment la rue des Lilas, côté médiathèque.

Une nouvelle entreprise : Seven étanchéité

Johan Pichon, habitant de Montreuil-le-Gast, crée début septembre 2022 son entreprise d'étanchéité, Seven Etanchéité.

Agé de 39 ans, il a travaillé pendant 17 ans au sein de grandes entreprises, puis 2 ans chez un artisan couvreur avant de se lancer. Le secteur d'activité de cette entreprise sera l'étanchéité de toit terrasse en neuf ou en réfection, la recherche de fuites, diverses réparations de couvertures (gouttières, ...), et la pose de Velux. Pour tout renseignement, vous pouvez le contacter au 06 78 80 73 15 ou à l'adresse mail suivante johan.pichon07@gmail.com



Johan Pichon, gérant de Seven Etanchéité

De nombreuses dégradations cet été : merci qui ?

Dans le précédent bulletin, nous avons déjà évoqué des dégradations sur la commune : bibliothèque du jardin du presbytère, site de l'étang, fleurs arrachées... Hélas, ces incivilités se sont poursuivies cet été.

Fin juillet, sur le chantier de réaménagement de l'étang, un nouvel acte de vandalisme a eu lieu pendant la pause déjeuner. Un pneu (tout neuf) a été crevé volontairement sur le tracteur de l'entreprise chargée des travaux (coût des réparations estimé à plus de 1.000 €). Il y a quelques semaines, c'était un vol de carburant sur un véhicule de la même société. L'entreprise a arrêté ses travaux sur le champ et fait le choix de ne revenir qu'avec la mise en place d'un service de gardiennage, ce qui provoque évidemment un retard sur la fin de l'opération. Les travaux reprendront le 29 août sous la surveillance permanente d'un maître-chien. Avec un coût non négligeable : dommage d'en arriver là !

Début juillet, des "apprentis couvresseurs" ont commencé à démonter la toiture de la salle polyvalente, ouvrant ainsi un trou de plus d'un mètre carré. Sans parler de leur mise en danger personnelle, ces imprudents ont obligé la mairie à procéder en urgence à la réparation du toit. Avec une facture de près de 400 euros, certainement plus utiles ailleurs.



Un trou de près d'un mètre carré dans la toiture de la salle polyvalente.

92e Fête de la Rosière :

La fête de la Rosière arrivant à grands pas, voici le déroulement du week-end :

- Samedi 3 septembre

14h : Forum des associations à l'intérieur de la salle polyvalente ; dans l'après-midi : Courses à pied organisées par Galoupaden ; Buvette du Comité des fêtes ; animations gratuites devant la salle polyvalente et fête foraine

18h30 : Pot de la municipalité à la salle polyvalente dans la salle polyvalente

19h : Restauration sur place

21h : Retraite aux flambeaux (départ au pont du plan d'eau)

22h : Grand feu d'artifice (tiré à 22h30)

22h45 : Bal de la Rosière

- Dimanche 4 septembre

9h30 : Couronnement de Cléa Hautbois à la salle polyvalente ; dépôt de gerbes florales sur les tombes de Mesdames Carré et Jamois ; matinée accompagnée des sonneurs

10h30 : Célébration religieuse

11h30 : Plantation d'un rosier au jardin Marie-Joseph Carré

12h : Vin d'honneur à la salle polyvalente

13h : Repas dans la salle multisports (sur réservation)

Dès 15h : Animation musicale par le groupe Juke Boss sur la place de l'église jusqu'à l'arrivée du défilé (départ du défilé à la salle polyvalente) :

- Les Jeunes du centre de Loisirs et de l'espace jeunes

- Fanfare années 70

- Les divines Marteen's

- Les Zubéritas

- Les Célébrissimes "Yamakoré kadržaté"

- Le char de Cléa et son escorte

Nous serons accompagnés également des échassiers et de la malle aux chapeaux.

Vous trouverez en plus pour vous accueillir tout l'après-midi :

- Buvette et restauration du Comité des fêtes (place de l'église)

- Fête foraine (parking salle polyvalente)

Pour suivre les actualités du CDF, vous pouvez vous abonner à notre page facebook : Comité des Fêtes de Montreuil-le-Gast.

Contact : Isabelle Le Gall, présidente, cdfmlg35520@gmail.com

Foulées Nature de la Rosière

Les foulées de la Rosière organisées par le club de jogging Galoupaden auront lieu le samedi 3 septembre 2022.

Les inscriptions de l'épreuve de 9.9 Km se font sur le site www.klikego.com jusqu'au vendredi 2 Septembre 18h.

Deux autres courses réservées aux enfants seront proposées avec des distances adaptées en fonction de l'âge :

- 1 kilomètre pour les 7-10 ans ; départ à 15h00

- 2 kilomètres pour les 11-15 ans ; départ à 15h30

Inscriptions pour les courses des enfants à partir de 14h sur le stade.

Contact : Xavier Piguel : 02 99 13 22 52



① Circulation dans le centre-bourg

- **samedi après-midi** : les coureurs passeront dans le centre-bourg en direction de l'étang. La circulation sera interdite de 16h à 18h30 dans le périmètre de la salle polyvalente - centre bourg - étang. Nous vous invitons à prendre les dispositions nécessaires car les rues suivantes seront totalement bloquées : rue de la Barbaïs, rue des Pins, allée G. Brassens, rue des Genêts, rue de la Poste, rue Centrale, rue des Hirondelles, rue des Cours Besnard, rue des Noisetiers, Impasse des Ecoliers, impasse des Fauvettes.

- **Feu d'artifice le samedi à 22h30** : il est demandé au public de respecter scrupuleusement les distances de sécurité. Lors du tir, nous invitons les plus proches voisins à prendre les précautions nécessaires (fermeture des fenêtres, mise à l'abri des véhicules,...) Les rues des Cours Besnard, des Genêts ainsi que les impasses M. Vauléon et M. Méheut seront totalement fermées à la circulation de 21h à 24h.

- **dimanche** : la circulation et le stationnement seront interdits de 14h30 à 21h sur le parking de la salle polyvalente, rue de la Barbaïs, rue de la Mairie, rue Centrale, une partie de la rue des Bégonias (au niveau de la médiathèque), rue des Genêts, rue de la Poste, rue des Noisetiers, rue des Cours Besnard, rue des Lilas ainsi que le parking de l'église et les rues autour.

Pour la rue de la Barbaïs, l'interdiction de circuler et de stationner sera de 14h30 à 16h.

A NOTER

COUPON SPORT 35 POUR 2022/23

Le département d'Ille-et-Vilaine a reconduit le dispositif "Coupon Sport 35" pour la saison sportive 2022-23. Ce levier pour la pratique sportive s'adresse aux jeunes du département qui remplissent les conditions suivantes : être né entre 2007 et 2011, bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire en août 2022, s'inscrire dans une association sportive affiliée à une fédération agréée (Ministère des Sports et Agence nationale des chèques vacances).

Le barème de prise en charge reste inchangé : coût de l'adhésion + licence :

- de 45 à 90 euros : 1 coupon sport de 20 €
 - à partir de 91 € : 2 coupons sport de 20 € soit 40 euros
- Pour en savoir plus : ille-et-vilaine.fr/coupon-sport35

DA GAROUT A RAN : LE BRETON, ON L'AIME, ON LE PARTAGE

La langue bretonne compte plus de 30.000 apprenants. Jeunes et adultes, venus de tous horizons, ils souhaitent s'approprier une langue qui fait la particularité de la Bretagne et qui constitue un lien fort au sein de la société. Pour cela, ils et elles ont le choix entre plusieurs formules : cours du soir, cours en journée, formules accélérées, stages intensifs de 6 ou 9 mois. A l'issue de ces formations, les adultes peuvent valider leur niveau de langue par un diplôme d'Etat, le Diplôme de Compétence en Langue (DCL), qui leur permettra de valoriser cette nouvelle compétence, notamment sur le marché du travail.

Pour plus d'informations : <http://www.fr.brezhoneg.bzh/10-se-former.htm>



Océane Truet, Rosière de France 2022

Le dernier week-end de juillet, une vingtaine de Montreuillais a fait le déplacement vers Châteaudun dans l'Eure pour assister au Rassemblement des Rosières de France. Des élus et des membres du Comité montreuillais des Rosières de France entouraient Océane Truet et sa famille.

Le couronnement de la Rosière du quartier Saint-Jean de Châteaudun et l'élection de la Rosière de France 2022 ont eu lieu le dimanche matin 31 juillet 2022. Si Alexia Duval, 19 ans, a été couronnée Rosière 2022 du quartier Saint-Jean à Châteaudun, c'est bien Océane Truet, 91e Rosière de Montreuil-le-Gast, qui a été sacrée Rosière de France 2022. Quatre localités étaient candidates pour ce titre : "Les quatre candidates sont toutes parfaites et de belles personnes, mais il fallait faire un choix", a expliqué Freddy Lecacheur, président des Rosières de France et maire de Fleury-la-Rivière (Marne). Océane laissera la place de Rosière de Montreuil à Cléa en ce début de mois de septembre mais sera pour une année encore Rosière de France.

Une belle récompense pour celle qui aura dû attendre deux ans son couronnement et avec une fête 2021 forcément compliquée avec le Covid !

Contact Rosières de France :

Lucie Fontaine, Présidente de l'association ; 06 48 27 45 74



Classes 1 & 2 : notez votre samedi 22 octobre prochain !

Les Classes sont une fête réunissant toutes les personnes de la commune nées il y a 0/1 an, 10/11 ans, 20/21 ans, 30/31 ans 110/111 ans. Pour cette année, les Montreuillais nés une année se terminant par 2 ou par 1 se réuniront le 22 octobre prochain.

Programme de la journée :

- 16h : messe des Classes
- 17h15 : dépôt de gerbe de fleurs
- 17h30 : photo souvenir
- 18h : vin d'honneur
- 19h : banquet à la salle polyvalente
- 23h : soirée dansante

Prix du banquet : 35 € pour les adultes ; 15 € pour les enfants

Contact :

Didier Noël : 06 38 16 75 27 ; dnoel35@gmail.com

Trail du Galou : c'est le 16 octobre

L'événement se déroulera le 16 octobre : trois courses sont au programme pour les adultes, sans oublier celle des enfants (Kid trail Babychou).

Réunion publique : le jeudi 8 septembre à la salle des fêtes afin de présenter notre projet. Les Galoupaden vous invitent aussi au forum des associations le 3 septembre. Vous trouverez plus d'infos sur le nouveau site web du club : <https://galoupaden.com>

Contact :

Stéphane Preschoux : 07 65 57 78 04 ; galoupaden@gmail.com

Assos : quelles activités pour 2022-23 ?

ASM foot

L'ASM foot reprend ses activités avec une offre variée pour tous les âges !



● U7 (jeunes nés en 2016 et 2017)

Foot à 4 sur terrain 30x20

Entraînements :

- mercredi* 14h30 - 15h45
- samedi 10h30 - 11h45

Environ une fois par mois l'entraînement du samedi est remplacé par un plateau où nous jouons avec les autres clubs.

* Nous allons chercher les enfants à l'Accueil de loisirs Arc-en-Ciel.

● U9 (jeunes nés en 2014 et 2015)

Foot à 5 sur terrain 30x20

Entraînements :

- mercredi* 14h30 - 15h45
- samedi 10h30 - 11h45

Environ une fois par mois l'entraînement du samedi est remplacé par un plateau où nous jouons avec les autres clubs.

* Nous allons chercher les enfants à l'Accueil de loisirs Arc-en-Ciel.

● U11 (jeunes nés en 2012 et 2013)

Foot à 8 sur demi terrain

Entraînements :

- mardi 17h45 - 19h
- jeudi 17h - 18h30

Compétitions :

Match les samedis à partir de 10h

● U13 (jeunes nés en 2010 et 2011)

Foot à 8 sur demi terrain

Entente avec l'ASVHG

Entraînements :

- mercredi 18h - 19h30 à Vignoc
- vendredi 18h - 19h30 à Montreuil

Compétitions :

Match les samedis à partir de 10h

● Adulte (nés en 2005 et avant)

Foot à 11

Entraînements :

- mardi 19h30 - 21h15
- vendredi 19h30 - 21h15

Compétitions :

Match les vendredis soir à 21h pour l'équipe vétérans (35 ans et +)

Match les dimanches à partir de 13h pour les deux équipes seniors (17 ans et +)

Contact :

Julien Trochel : 06 88 50 49 25 ; julien.trochel@gmail.com

Ateliers cuisine du FEP : la saison 2022-23 en partie dévoilée

Nouvelle saison pour les ateliers de cuisine avec quelques changements : Stéphanie et JF animeront les ateliers pour les enfants et ados et JF interviendra aux côtés d'autres bénévoles cuisiniers pour les ateliers adultes.

C'est en étant toujours aussi motivés qu'ils vous dévoilent le programme des ateliers pour les enfants avec une nouveauté cette saison : des ateliers proposés aux ados de 12 à 15 ans.

● Pour les ados de 12 à 15 ans (12 € l'atelier) :

Pour les ados de 12 à 15 ans (12 € l'atelier) :

- Le 15/10/22 : atelier "Je prépare l'apéro pour les parents" : tartelettes variées à la ricotta / cookies salés
- Le 14/01/23 : atelier exotique : boulettes de porc et crevettes piquantes / flan bananes, orange, passion & streusel
- Le 24/05/23 : atelier "Tubes de l'été" : cannellonis / cigares à la mousse de fraises



● Pour les enfants de 9 à 11 ans (12 € l'atelier) :

- Le 19/11/22 : atelier exotique : samoussas / flan coco
- Le 18/03/23 : atelier Pâques : mscar-poeuf / petits sablés à la coque
- Le 13/05/23 : atelier "Je vois tout rouge" : tomates farcies aux vacances / charlotte aux fruits rouges

● Pour les petits cuistots de 6 à 8 ans (12 € l'atelier) :

- Le 21/01/23 : atelier "J'ai la patate" : pommes de terre farcies / gâteau de pomme de terre et citron
- Le 25/03/23 : atelier "Tout choco" : bouchées chocolat blanc et fruits rouges / cuillères chococaramel
- Le 03/06/23 : atelier "Viva Italia" : gratin de macaronis / tiramisu

● Ateliers adultes :

Les ateliers adultes (22 € l'atelier excepté celui des fêtes à 38 €) auront lieu les vendredis 07/10/22, 09/12/22, 03/02/23, 05/05/23 et 02/06/23. Le programme n'est pas encore entièrement arrêté mais pour vous donner l'eau à la bouche, voici ce que JF a imaginé pour l'atelier des fêtes du 09/12 : salade terre-mer aux langoustines / filet de pintade à la réglisse et pommes Ana / gâteau roulé à l'ananas, passion et fromage blanc.

Les ateliers de cuisine s'adressent à tous, petits et grands, pas de niveau requis et on peut s'inscrire à un seul ou plusieurs ateliers. C'est un moment convivial où l'on partage, entre autres, son goût pour la cuisine. Rien à apporter, tout est fourni sauf le tablier et le torchon. Les ateliers adultes ont lieu le vendredi de 19h à 22h, suivi du repas tous ensemble (12 adultes maxi par atelier, 22 € l'atelier excepté celui des fêtes à 38 € + 12,50 € d'adhésion annuelle.

Les ateliers pour les enfants/ados ont lieu le samedi de 10h à 12h30. Ils rapportent chez eux leurs préparations pour les faire goûter à toute la famille (8 enfants/ados maxi par atelier, 12 € l'atelier + 5 € d'adhésion annuelle si pas déjà inscrit au FEP). Les ateliers se déroulent à la cuisine de la salle polyvalente de Montreuil et ne sont pas réservés qu'aux Montreuillais.

Nous vous attendons pour vos inscriptions à partir de 14h au Forum des Assos le samedi 3 septembre. Il est également possible de s'inscrire tout au long de l'année en fonction des places disponibles.

Contact :

Stéphanie Aminot : 06 67 09 36 92 ; JF Jousseau : 07 69 23 66 49 ; abc35mlg@gmail.com

Assos : quelles activités pour 2022-23 ?

Croq'la zic : c'est la rentrée !

Saison 2022/2023 : Croq'la Zic vous donne rendez-vous le samedi 3 septembre à partir de 14h à la salle polyvalente de Montreuil pour le traditionnel forum des associations. Venez (re)découvrir l'association, échanger avec les bénévoles de l'association et profitez-en pour confirmer votre inscription et créneau horaire. Il ne reste que très peu de places ! Alors si vous n'êtes pas encore préinscrit, faites-le rapidement depuis le site de l'association.

Olivier, l'un de des deux animateurs de guitare, ayant quitté l'association après 6 années, c'est avec plaisir que le bureau accueillera un.e nouvel.le animateur.trice. à la rentrée.

Suite à une forte demande, une nouvelle activité sera proposée cette année : des cours de chant ainsi que des cours de piano/chant ou guitare/chant animés par Anaïs, chanteuse et coach vocal. Les activités habituelles seront toujours présentes et sont à retrouver ci-après dans le bulletin.

A noter d'ores et déjà sur vos agendas :

- Spectacle de fin d'année le 18 juin 2023
- Fête de la musique le 24 juin 2023
- Karaoké party les vendredis 14 octobre 2022 et 31 mars 2023

Activités 2022/23 à Croq'la Zic

● Eveil Musical (cours collectif pour les 4-5 ans)

Les enfants découvriront la musique et les sons qui les entourent à travers différents jeux et comptines.

Le rythme, les graphismes musicaux et divers instruments seront abordés de façon ludique tout au long de l'année.

Les cours auront lieu le Mercredi de 17h30 à 18h15 dans la salle Belle-Ile de la médiathèque.

30 cours à l'année, hors vacances scolaires.

Groupe de 6 à 8 enfants maximum. Tarif : 100 €

● Multi-Musique (cours collectif pour les 5-6 ans)

Suite logique de l'éveil musical, les enfants vont aborder les toutes premières notions de solfège et approfondir leurs connaissances des rythmes, toujours dans une ambiance ludique.

Ils utiliseront également différents instruments, selon les goûts de chacun.

Les cours auront lieu le Mercredi de 16h30 à 17h30 dans la salle Belle-Ile de la médiathèque.

30 cours à l'année, hors vacances scolaires. Groupe de 6 à 8 enfants maximum. Tarif : 160€

● Guitare (cours individuel à partir de 7 ans)

Du rock au jazz en passant par la pop ou le blues, les cours de guitare vous permettront d'acquérir des techniques de jeu et ainsi prendre du plaisir à jouer vos morceaux favoris ! L'apprentissage se fait sur tablature, la connaissance du solfège n'est donc pas obligatoire. Guitare classique ou guitare électrique... à vous de choisir !

Les cours auront lieu le Mardi ou Samedi dans la salle Belle-Ile ou la salle Ouessant à la médiathèque.

30 cours à l'année, hors vacances scolaires. Tarifs : cours de 30 min : 375 € / cours de 45 min : 561 €

● Piano (cours individuel à partir de 7 ans)

Le piano est un parfait outil pour apprendre le solfège et la coordination des mains. Il se prête aussi bien aux longues séances solitaires qu'au partage en accompagnant d'autres instruments et chanteurs.

Le solfège sera abordé en même temps que l'apprentissage de l'instrument.

Les cours auront lieu les lundi, mercredi ou samedi dans la salle Belle-Ile de la médiathèque.

30 cours à l'année, hors vacances scolaires. Tarifs : cours de 30 min : 375 € / cours de 45 min : 561 €

● Batterie (cours individuel à partir de 7 ans)

Baguettes en mains et pieds sur les pédales, à vous de donner le tempo ! La batterie se découvre par étapes : tenue des baguettes, synchronisation des mains et des pieds, rythmes simples aux rythmes plus sophistiqués, ... Chaque élément de la batterie correspondant à une note différente, le solfège sera abordé en même temps que l'apprentissage des morceaux.

Les cours auront lieu le Mardi dans la salle Belle-Ile de la médiathèque.

30 cours à l'année, hors vacances scolaires. Tarifs : cours de 30 min : 375 € / cours de 45 min : 561 €

● Accordéon (cours individuel à partir de 7 ans)

Loin de se limiter aux répertoires des musiques traditionnelles et folkloriques, l'accordéon s'adapte à toutes vos envies musicales ! L'apprentissage du solfège se fait en même temps que celui de l'instrument.

Les cours auront lieu le Lundi dans la salle Ouessant de la médiathèque.

30 cours à l'année, hors vacances scolaires.

Tarifs : cours de 30 min : 375 € / cours de 45 min : 561 €

● Chant, Guitare/Chant, Piano/Chant (cours individuel à partir de 7 ans)

Pour chanter, il faut utiliser sa voix mais aussi sa respiration et ses abdominaux, entre autres. Grâce aux différentes techniques vocales que vous apprendrez, vous pourrez poser votre voix, chanter fort sans crier et sans risque pour les cordes vocales, chanter juste et en rythme.

Vous souhaitez jouer du piano ou de la guitare en chantant ? C'est possible ! Vous apprendrez ainsi à vous accompagner musicalement sur vos chansons préférées.

Les cours auront lieu le Lundi ou Mercredi dans la salle Belle-Ile de la médiathèque.

15 cours à l'année à raison d'un cours d'une heure toutes les deux semaines, hors vacances scolaires.

Tarif : 405 €

● Chorale (cours collectif à partir de 15 ans)

(Re)découvrez des morceaux à 2, 3 ou 4 voix ! La chorale est ouverte à tous et il n'est pas nécessaire de connaître le solfège. Le but est de se faire plaisir en chantant un répertoire essentiellement français, mais pas que ! La chorale est actuellement constituée d'une douzaine de choristes, femmes et hommes.

Les répétitions ont lieu le lundi de 20h30 à 22h dans la salle Belle-Ile de la médiathèque.

30 cours à l'année, hors vacances scolaires. Tarifs : 100 € / 160 € pour une inscription en couple.

Contact :

Pierre Oblin, président de Croq'la Zic
croq.lazic@gmail.com ; www.croqlazic.com
www.facebook.com/croq.lazic ;
07 68 78 88 23

Compte-rendu de conseil municipal

Conseil du 30 juin 2022

Le 30 juin 2022, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Montreuil-le-Gast, légalement convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel Henry.

Assistaient à la séance : Lionel Henry, Jean-Yves Clolus, Anita Oblin, Jean-Luc Dugué, Carole Piguel, Pierre Fontaine, Anne Margolis, Jean-Luc Geffroy, David Le Gall, Stéphane Flocon Eric Durand, Stéphanie Aminot, Delphine Beaudoin, Catherine Lucas, Jean-Marc Detoc, Morgane Calvez, Vicky Renault et Kevin Renouard,

Absente : Mme Laetitia Tabart,

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc Geffroy

En ouverture de séance, M. le Maire propose au Conseil de rajouter à l'ordre du jour un point n°5 : Demande de subvention Rased. A l'unanimité, le Conseil valide la proposition de M. le Maire.

N° 01 : Approbation du PV du 01/06/2022

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire soumet le PV de la séance du 1er juin 2022. Ce dernier n'appelle pas d'observation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 1er juin 2022.

N° 02 : RIFSEEP (Régime indemnitaire de fonctions, de sujétions et d'expertise professionnelle)

Rapporteur : M. Henry

Il est proposé de revoir le Régime indemnitaire des agents de la commune. La difficulté à recruter et conserver les salariés de la commune, le déséquilibre des rémunérations par rapport au secteur privé et le nombre important de contrats en catégorie C (la plus faible) ainsi que la forte inflation actuelle poussent la municipalité à réactualiser son Rifseep, inchangé depuis 2018. Il s'agit par ailleurs de se conformer aux conclusions de l'audit réalisé par le CDG en 2021-22.

Le régime des primes et indemnités des agents publics est régi par un décret du 16 décembre 2014, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les fonctionnaires territoriaux

Ce régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,

- le Complément Indemnitare (CI) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

I.- Mise en place de l'IFSE

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants : des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, de la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

A.- Les Bénéficiaires :

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel

B.- La détermination des groupes de fonctions et des montants maxi : chaque part de l'I.F.S.E. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

C.- Le réexamen du montant de l'I.F.S.E.

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions,
- tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent
- pour les emplois fonctionnels, à l'issue de la première période de détachement

D.- Les modalités de maintien ou de suppression de l'I.F.S.E.

Conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés :

- En cas de congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, longue durée et grave maladie suivra le sort du traitement
- En cas d'accident de service, l'I.F.S.E. suivra le sort du traitement
- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement

E.- Périodicité de versement de l'I.F.S.E. La périodicité de versement de l'IFSE sera mensuelle. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

F.- Clause de revalorisation l'I.F.S.E.

Les montants maxima évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires aux fonctionnaires de l'Etat.

II.- Mise en place du complément indemnitaire (C.I.)

Le Complément Indemnitare est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Le versement de ce complément est facultatif.

III.- Les règles de cumul

L'I.F.S.E. et le C.I. sont exclusifs de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Le Rifseep ne pourra se cumuler avec :

- la Prime de Fonction et de Résultats (PFR),
- l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.),
- l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.),
- l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (I.E.M.P.),
- la Prime de Service et de Rendement (P.S.R.),
- l'Indemnité Spécifique de Service (I.S.S.), • la prime de fonction informatique

L'I.F.S.E. est en revanche cumulable avec :

- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- les dispositifs d'intéressement collectif,
- les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- la prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel.

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du C.I. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

En application de l'article 88 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, l'autorité territoriale peut maintenir, à titre individuel, le montant versé antérieurement au Rifseep.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er juillet 2022. La ou les délibérations instaurant le régime indemnitaire antérieurement sont modifiées ou abrogées en conséquence. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 15 voix Pour et 3 Abstentions, approuve la mise en place du Rifseep aux conditions fixées ci-dessus.

Compte-rendu de conseil municipal

R.I.F.S.E.E.P.						
REGIME INDEMNITAIRE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE) et COMPLEMENT INDEMNITAIRE (CI)						
Catégorie statutaire	Groupe de Fonctions	Fonctions définies dans la collectivité	Postes	Taux	Mini	Maxi
A	G1	Secrétaire général		60/40	9 000 €	17 000 €
B	G2	Responsable de service (administratif, technique)		70/30	3 000 €	7 000 €
	G3	Agent administratif		90/10	2 000 €	7 000 €
C	G1	Responsable de service (administratif, technique)		70/30	2 000 €	7 000 €
	G2	Agent d'accueil, technique, d'animation, du patrimoine, ATSEM	agent administratif	90/10	2 000 €	7 000 €
			Cantine			
			agent technique			
			agent d'animation			
			agent d'entretien			
			agent du patrimoine			
ATSEM						

N° 03 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe

Rapporteur : M. Henry

Le Maire propose la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet (35/35 ème) pour exercer les fonctions de responsable du pôle enfance-jeunesse-restauration-culture à compter du 1er août 2022. Cette proposition fait suite aux conclusions de l'audit du CDG35 (centre de gestion départemental) qui pointait une fragilité sur ce pôle. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif de 1ère classe. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Maire, modifie le tableau des emplois, inscrit au budget les crédits correspondants, dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er août 2022, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

N° 04 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la maison médicale

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire présente le tableau de notation des offres suite à l'appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre de l'extension de la maison médicale. Ce projet d'extension a pour premier objet de permettre le déménagement et donc la pérennité de la pharmacie de Montreuil. Il est prévu d'y adjoindre, à l'étage, quelques cellules supplémentaires afin de répondre aux demandes régulières de professionnels de santé.

Le Maire présente les conclusions des auditions passées avec les trois derniers candidats retenus. Le tableau final de notation est le suivant :

Candidats	Points	Classement
Le Faucheur	85,57	2
Clarc (Launay)	93,33	1
Guilloux	81,36	3

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix du cabinet Clarc.

N° 05 : Demande de subvention Rased (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté)

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire informe le conseil que la commune est sollicitée par l'inspecteur de l'Education nationale pour une subvention pour l'antenne de La Mézière du Rased et la création de poste qui y sera effective au 1er septembre 2022. Cette création

de poste équivaut à une création de classe et nécessite un financement pour l'installation pédagogique de l'enseignante spécialisée. Le besoin établi est de 2085€. Lors du comptage de rentrée, la commune scolarisait à l'école publique 9% des élèves du secteur RASED. Au prorata de ce nombre, l'inspecteur sollicite une subvention de 182€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la subvention pour le dispositif Rased.

Questions diverses :

- M. le Maire fait état du rapport d'activité de GRDF pour 2021. Principale information : le réseau de gaz n'a pas vocation à s'étendre davantage à l'avenir en raison de la nouvelle réglementation sur l'interdiction des chaudières gaz dans les futurs logements particuliers (nouveau PC).

- Mme Piguel présente les résultats de la consultation pour le réaménagement de l'étang. Dans ce marché à procédure adaptée, le lot 1 "ouvrage de régulation hydraulique" comprenant la pose d'un moine et la ré-installation de canalisations d'arrivée et d'évacuation de l'étang vers le ruisseau ; le lot 2 "terrassement-aménagement" comprenant le curage, le terrassement du fond de l'étang, la consolidation des berges et de l'île, la création d'une presqu'île ainsi que l'installation d'un dispositif anti-ragondin ; ont été attribués à l'entreprise Lesné pour une enveloppe de 75 000 €. Les travaux devraient débuter cet été.

- M. le Maire informe les conseillers qu'après consultation du cabinet d'avocat de la commune, il a décidé de ne pas donner de suite favorable à la demande de la filiale d'Orange qui avait formulé une demande de recours gracieux contre l'arrêté de refus de déclaration préalable relatif à la construction d'une antenne orange à La Ferrandière. Les éléments réglementaires et juridiques sur lesquels M. le Maire s'est appuyé pour justifier son refus sont suffisamment étayés pour maintenir sa décision.

Séance levée à 20h35

Prochain conseil municipal : jeudi 22 septembre 2022 à 20h (les séances sont publiques et les Montreuillais sont les bienvenus.es)

Assos : quelles activités pour 2022-23 ?

FEP : c'est la rentrée !

Nous vous proposons de *nombreuses activités sportives et culturelles pour petits et grands" : ateliers de cuisine, arts plastiques, art floral, babygym, badminton, danses bretonnes, danse modern jazz, gym body sculpt, judo, pilate, tennis de table et zumba. Les cours démarrent la semaine du 12 septembre.

Nous aurons le plaisir de vous accueillir lors du Forum des associations le samedi 3 septembre à partir de 14h, pour des renseignements et inscriptions. Vous pouvez également dès à présent consulter le descriptif des différentes activités sur le site "info-locale". Vous avez aussi la possibilité de vous préinscrire en contactant les référents de chaque activité (liste des activités en page suivante)

En complément, cette année encore, les bénévoles vous proposent de participer aux événements organisés par l'association :

- dimanche 25 septembre 2022 : braderie
- samedi 11 mars 2023 : carnaval et repas
- samedi 17 juin 2023 : spectacle de fin d'année

Enfin, l'association est en recherche active de nouveaux bénévoles, suite à l'annonce de plusieurs départs prochainement. Le FEP a besoin à la fois de nouveaux référents pour les activités, de renfort dans la gestion et l'organisation, et de vos idées et propositions pour faire vivre et développer l'association. N'hésitez pas à nous solliciter !

Contact :

Elisabeth Flocon, présidente FEP : asso.fep.mlg@gmail.com

Tennis club de Montreuil : la reprise

Après des vacances bien méritées, voici venu le temps de la reprise. Nous espérons recruter un enseignant à temps partiel pour des cours de tennis en soirée. Pour en savoir plus sur le club de tennis, les cours et les compé-

titions, venez-nous voir au forum des associations du samedi 3 septembre 2022.

Contact :

Antoine Isidor, président du Club de Tennis : 06 86 82 60 63 ; tennismontreuillegast@laposte.net

Théâtre Les Pas Sages à l'Acte : c'est parti !

● C'est parti pour les Minis et Ptit Pas Sages !

Les Pas Sages à l'Acte seront présents sur le forum des associations le 3 septembre 2022 et seront heureux de prendre les inscriptions des jeunes montreuillais partants pour une nouvelle aventure théâtrale. Cela permettra de constituer les groupes d'artistes des sections Primaire (CE2 à CM2) et Collège. Les ateliers encadrés par Julie Michel, professeure de Théâtre, se dérouleront le lundi (17h00-18h15 groupe primaire et 18h15-19h30 pour le groupe collégiens) dès septembre, pour préparer le spectacle de fin de saison le 1er week-end de juin 2023.

Encore bravo à la promo 2022 qui a offert un spectacle de grande qualité le 4 juin dernier.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter Delphine Beaudoin : 07 82 74 41 17

● C'est parti également pour les Grands Pas Sages !

Une nouvelle aventure est lancée pour nos 7 comédiens amateurs qui ont profité de la trêve estivale pour faire connaissance avec le personnage qu'ils interpréteront du 17 au 26 mars 2023 dans le cadre de la comédie de Jacky Goupil "Les sous de Bruxelles". La troupe est heureuse d'accueillir de nouvelles actrices et de renforcer

l'équipe de bénévoles pour construire et réaliser ce beau projet de spectacle. Tout le monde est motivé pour prendre le chemin des répétitions à partir de la 2ème quinzaine de septembre, lancer les travaux des décors, rechercher les accessoires, confectionner les costumes, planifier la logistique des 6 représentations, ... bref tous les ingrédients qui vous feront voyager dans un monde imaginaire ou seul le rire et la détente sont obligatoires.

Belle Reprise à toutes et tous !



Contact :

Jacky Salmon : 06 66 15 84 62 ; lespas-sagesmontreuil@gmail.com

Yoga : le Chemin de l'Être

L'association Chemin de l'Être vous propose :

- des cours de yoga hebdomadaires pour enfants de 3 à 12 ans et pour adultes de tous les âges,
- des ateliers yoga-massage pour les parents et leurs enfants.
- des stages de pratiques posturales, méditation, chant et des techniques de respiration.

N'hésitez pas à nous rejoindre en famille ou en solo, pour l'année ou pour découvrir lors d'un atelier ou d'un stage.

Contact :

Nathalie Gobin, 06 33 67 97 06 ; chemindeletr35@gmail.com



Ecole Arc-en-Ciel



Les élèves de la maternelle Arc-en-Ciel à la découverte des animaux

Pour finir l'année scolaire, les élèves de la classe de TPS-PS-MS de l'école Arc-en-Ciel ont visité l'asinerie de la Bouexière le mardi 5 juillet. Au programme : pansage des ânes, découverte des animaux de la ferme et tour en calèche. Les enfants étaient ravis !
Ingrid Speter, enseignante

CM2 de l'école Arc-en-Ciel : tous en selle !

Tous les jeudis matins du mois de juin, les élèves de CM2 se sont rendus aux chevaux du Bel Air. Au programme, 2 ateliers par séance: pansage, monte, voltige, travail à pied, balade, jeux à poney et à cheval... De nombreuses activités riches et variées et de beaux progrès pour nos petits cavaliers. L'occasion également pour les élèves de connaître de bons moments de complicité avec les chevaux et de découvrir quelques disciplines du monde équestre. Un grand merci à Marie et Marielle, les 2 nouvelles gérantes du centre.



Après l'effort, le réconfort : petite séance de pansage après avoir monté

Marché de connaissances à l'école Arc-en-Ciel

La dernière semaine d'école, les élèves de CM2 ont partagé leurs connaissances et leurs compétences avec les autres classes. Chacun pouvait s'inscrire et participer aux différents ateliers proposés par les CM2. Au choix, les enfants pouvaient apprendre à faire des origamis, des bracelets brésiliens, des dessins par étapes. D'autres ont découvert le ping-pong, le tennis, des activités de théâtre. Certains ont créé des poèmes pendant que d'autres ont réalisé des constructions avec des légos et différents matériaux. Des enfants ont été initiés au yoga et à différentes techniques de massage. De bons moments de partage entre élèves. Un grand bravo aux CM2 pour leur bienveillance et leur attention à l'égard des plus jeunes et un grand merci à Mme Jossé pour le partage de ce beau projet.

Rencontre avec une écrivaine, ancienne élève de l'école Arc-en-Ciel

Mardi 5 juillet, les élèves de l'élémentaire ont rencontré Thaïs Ménard. Cette jeune lycéenne, ancienne élève de l'école, est l'auteure de 2 romans : ADH et To do list. Le premier est un livre de science fiction et d'espionnage. Le second raconte



Beaucoup de concentration aux ateliers d'origamis et de bracelets brésiliens

l'histoire de 3 amies partant travailler dans un camp de vacances à l'étranger. Deux univers différents que Thaïs a partagé avec les élèves. Ces derniers ont eu de nombreuses questions à lui poser : Comment faire pour gérer sa vie d'étudiante et son métier d'écrivain ? Depuis quand écrit-elle ? Prévoit-elle de nouveaux livres ? Un très beau moment d'échanges où Thaïs leur a expliqué que dès le CP, elle aimait écrire et se raconter des histoires. Elle a invité et encouragé tous les enfants à faire de même. Thaïs est un bel exemple de la jeune génération d'écrivains. Elle nous a expliqué avoir 2 autres romans en cours. Nous lui souhaitons un bel avenir dans l'écriture ainsi que la réussite de ses études.

Elodie Lerebourg, enseignante de CM2

Contact :

Madame Garçon, directrice Ecole publique : 02 99 66 69 09

Thaïs Ménard entourée des élèves de CM2



Sécheresse et oiseaux

Comment aider les oiseaux pendant la canicule ? Les fortes chaleurs exposent les oiseaux à divers dangers. C'est en ces périodes estivales que les risques pour les plus jeunes volatiles sont élevés. Ce moment est décisif pour leur survie. Pour voir ces espèces survoler votre extérieur encore longtemps, il est possible de les aider en adoptant les bons réflexes. En période de canicule, le principal souci pour les oiseaux concerne l'accès à l'eau. Faire leur toilette, nettoyer leurs plumes, sans eau, les oiseaux ne peuvent le faire. Ils vont donc en chercher bien plus loin, or, cela peut être dangereux. Aidez-les en mettant de l'eau fraîche à disposition. Si vous avez assez d'espace dans votre extérieur, installez un grand récipient ! Vous allez non seulement attirer les oiseaux au jardin tout en les protégeant.

Nuisances nocturnes

Les activités ne sont pas autorisées sur le plateau sportif après la tombée de la nuit (délibération du 11 juin 2020). Il est demandé à la gendarmerie d'y patrouiller et faire cesser les débordements.

Nuisances canines

Certains parterres communaux du centre-bourg sont devenus de véritables crotoirs à chiens. Si la plupart des Montreuillais font l'effort d'emmener leurs bêtes plus loin ou de nettoyer les déjections, il est dommage que certains n'aient pas le même civisme... au grand dam des riverains et agents communaux !

Associations

UNC : commémoration de la bataille de Maison Blanche

Le 31 juillet 2022, quatre adhérents et le porte-drapeau de notre association étaient présents pour la commémoration de la bataille de Maison Blanche sur la commune de St-Grégoire. Ils y retrouvèrent 31 porte-drapeaux des UNC du secteur.

Du 1er au 4 août 1944 eut lieu la Bataille de Maison Blanche avec des combats décisifs menés par les forces alliées afin de permettre, quelques jours plus tard, la libération de Rennes. Ce ne fut pas chose facile : en mars 1943, les Allemands avaient installé des batteries de DCA à la ferme de la Chesnaie. Avec ses 6 canons de 88 mm et 2 pièces quadritubes de 20 mm, le site comptait 80 soldats au moment des premiers combats. Le 1er août, les Américains, des éléments de la 4e DB du Major Général Wood sous les ordres du Général Patton, ont essuyé les tirs des Allemands. Les troupes américaines rapportent la perte de 11 chars sur 25 et de 3 semi-chenilles. Combats sporadiques mais violents, tirs d'artillerie, raid des chasseurs bombardiers de l'US Air Force : on estime que 6000 obus ont été tirés pendant cette bataille et que 50 Américains périrent dans cet affrontement. Les Allemands ont laissé sur place 60 morts et on déplore 3 victimes civiles. Maison Blanche est située à 5 km du centre-ville de Rennes et contrôle alors les arrivées



du nord-est. Rennes est libérée le 4 août 1944 par les éléments de la 4e DB.

Avec ce qui se passe actuellement à l'est de l'Europe, nous sommes pris d'effroi à l'idée d'un retour en arrière. Les valeurs défendues par ceux que nous honorons aujourd'hui sont plus que jamais d'actualité.

Contact UNC :

Jean-Pierre Haicault, président : 06 18 01 34 84 ; René Blot : 06 11 89 73 92 ; Bernard Misériaux : 06 29 34 09 41

Val d'Ille - Aubigné en scène : 2 spectacles à Montreuil

Le festival propose 2 spectacles à Montreuil-le-Gast le 1er octobre, à l'attention du très jeune public : "Ty-Soon", version de 20 minutes à l'attention des 0-3 ans et "Soon", version de 30 minutes à l'attention des plus de 3 ans.

- Ti-Soon

Création de la compagnie Le Vent des Forges, basée à St Gondran

Samedi 1er octobre, 10h30, salle polyvalente de Montreuil-le-Gast (18 mois - 3 ans / 0h20)

C'est une histoire ordinaire : celle d'un petit enfant qui se sépare pour la première fois de ses parents et celle d'une nounou qui l'aide à vivre et à passer ce moment difficile. Transposé dans un univers imaginaire, le spectacle plonge le spectateur au cœur de la question de l'attachement et de la séparation. Le lien qui unit l'enfant et l'adulte s'étire, se déchire, se répare, de l'un à l'autre, l'un pour l'autre. Une création rythmique et poétique où l'argile se métamorphose, légère et aérienne, au gré des situations jouées.

- Soon

Création de la compagnie Le Vent des Forges, basée à St Gondran

Samedi 1er octobre, 15h30, salle polyvalente de Montreuil-le-Gast (Plus de 3 ans / 0h30)

Entre la séparation du matin et les retrouvailles du soir, le temps passe et sépare Soon de ses parents. Le spectacle raconte la traversée d'un jour, celle des premières séparations.

Nouveau monde, nouveaux visages...

Un grand chamboulement, pour aller, rassuré, vers l'ailleurs. Avec poésie, légèreté et humour, les personna-



ges de l'histoire naissent de l'argile blanche, se métamorphosent et transportent le spectateur dans l'imaginaire de Soon.

Réservations sur le site du festival à partir du 15 septembre.

Contact :

Bruno Lis : lis.bruno@wanadoo.fr

Marché de Noël des Rosières de France

Comme chaque année, l'Association des Rosières de France organise son traditionnel Marché de Noël, celui-ci aura lieu le samedi 10 décembre 2022 de 10h à 18h dans la Salle des Sports de Montreuil-le-Gast.

Si vous connaissez des artisans qui souhaiteraient y participer n'hésitez pas à nous en faire part.

Contact :

Lucie Fontaine, Présidente de l'association ;
06 48 27 45 74

Braderie - Vide Placard le 25 septembre

L'association organise une Braderie - Vide-Placards - Vide-dressing (8ème édition ; Jouets, Puériculture, Décoration, Arts de la Table, Articles de sport, Vêtements & Accessoires Adulte / Ado / Enfant / Baby) le dimanche 25 septembre de 9h à 17h en extérieur, sur le parking de la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast. Restauration rapide et buvette sur place
Faites de la place dans vos placards !!!
Réservé aux particuliers, réservation obligatoire, 3€ le mètre, 2 mètres minimum, informations et réservation fep.videdressing@gmail.com, accueil des exposants à partir de 8h, tables non fournies, emplacements non accessibles aux véhicules ;
Entrée gratuite.

Elagage des haies

Si l'entretien d'une haie relève du propriétaire ou du locataire du terrain sur lequel elle est implantée, la période de nidification en cours des oiseaux (dont la saison de reproduction et de nidification commence à partir de mi-mars) rappelle le rôle essentiel joué par les haies en tant qu'habitat pour de nombreuses espèces végétales et animales. A ce titre, en particulier pour protéger les oiseaux pendant cette période sensible, la Politique Agricole Commune interdit réglementairement aux agriculteurs de tailler les haies du 1er avril au 31 juillet inclus. Par cohérence, les services de l'Etat encouragent également les collectivités, les professionnels et les particuliers à éviter la taille des haies et l'élagage des arbres du 15 mars au 31 août pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale de leur cycle de vie. L'enjeu est majeur car actuellement, un tiers des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacées d'extinction dans l'Hexagone (info de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine).

Tontes de pelouse et autres travaux de jardinage bruyants

Désormais, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, outils de percussion,... sont interdits les dimanches et jours fériés sur le territoire de la commune.



Association sportive et culturelle FEP Montreuil le Gast Activités 2022-2023

IMPERATIF : Pour toute activité sportive, un certificat médical ou le questionnaire de santé exigés POUR ADULTES

Possibilité de règlement en 3 fois
Pour toute activité un minimum de 10 inscriptions est nécessaire, pour mettre en place un groupe
Le FEP se réserve le droit d'annuler un cours si ce minimum n'était pas atteint

ACTIVITES	PUBLIC	HORAIRES	ADHESION 2022 (assurance UFOLEP comprise)	CONTACT	LIEU
ART FLORAL	Adultes	samedi matin 9h30 (environ 1h30)	12€ (hors fournitures)	Christine BILLON billon.christine2@orange.fr 06 77 15 47 58	ancien dojo de la salle polyvalente
ARTS PLASTIQUES	Enfants 4-6 ans	Mercredi - 9h15 à 10h15	125,00 €	Gwen DELOTS gdelots@gmail.com 06 73 03 50 04	Salle de l'espace jeunes
	Enfants 7-11 ans	Mercredi - 10h30 à 12h00	105,00 €		
ATELIER DE BASE DE CUISINE (ABC)	Adultes	Vendredi soir 19h à 23h (voir les dates)	10€/an assurance* + 22€ / atelier ou 30€ / atelier "fête"	JF JOUSSEAUME 07 69 23 66 49 abc35mig@gmail.com	Cuisine de la salle polyvalente
	Enfants 6-8 ans	Samedi 10h à 12h30 (voir les dates)	5€ / an assurance* + 10€ par atelier	Stéphanie AMINOT 06 67 09 36 92 abc35mig@gmail.com	
	Enfants 9-11 ans Ados 12-15 ans				
BABY-GYM	Enfants 3-4 ans	Mercredi - 10h30 à 11h30	125,00 €	Peggy PERTUISEL pertuisel@free.fr	Dojo
	Enfants 4-6 ans	Mercredi - 11h30 à 12h30			
BADMINTON - activité loisirs sans intervenant	Adultes & Ados à partir de 14 ans	Lundi - 12h15 à 13h30 et 19h - 20h30 - réservé aux ados et nombre limité à la disponibilité de la salle	67,00 €	JF JOUSSEAUME jf.jousseume@gmail.com 07 69 23 66 49	Salle des sports
		Vendredi - 19h00 à 20h30 et 20h30 à 22h00			
DANSES BRETONNES	Adultes & Ados à partir de 15 ans	Mercredi - 20h30 à 22h	67,00 €	Marie-Thérèse NOEL maritheresenoel@yahoo.fr 06 24 80 55 98	Salle polyvalente
DANSE MODERN JAZZ	Eveil 1 - GS	à définir	137,00 €	sous condition de prof de danse	Salle Nominéo
	Eveil 2 : CP-CE1	à définir			
	Jazz : CE2 au CM2	à définir			
	Ados : Collège et +	à définir			
GYM ABDO FESSIER	Adultes & Ados à partir de 16 ans	Jeudi - 20h15 - 21h15	110,00 €	Valérie CORBES ALLENO valerie.corbes@gmail.com 06 26 82 69 13	Salle polyvalente
GYM PILATE	Adultes & Ados à partir de 16 ans	Jeudi - 19h15 à 20h15	120,00 €	Valérie CORBES ALLENO valerie.corbes@gmail.com 06 26 82 69 13	Salle polyvalente
JUDO	MS - GS - CP - CE1	Lundi - 18h - 19h	135,00 €	Jérôme QUERE jetos@laposte.net 06 18 32 05 11	Dojo
	CE2 - CM1 - CM2	Lundi - 17h - 18h			
TENNIS DE TABLE	Adultes & Ados à partir de 14 ans	Lundi - 19h à 21h	47,00 €	Didier ROLLAND chryztele.didier.rid@gmail.com 06 24 75 07 36	Salle des sports
ZUMBA	Enfants 6-10 ans	Mercredi - 18h30 à 19h30	130,00 €	Marie-Christine RADIGUE mcradigue@tfr.fr 06 24 59 27 10	Salle des sports
	Adultes & Ados à partir de 14 ans	Mercredi - 20h à 21h	135,00 €		Salle des sports

REPRISE DES ACTIVITES A COMPTER DU 12 SEPTEMBRE 2022

Vie communale...

La mairie recrute

La mairie de Montreuil-le-Gast recrute 3 animateurs/trices en CDD pour l'Accueil de loisirs afin de mettre en place des projets d'animation auprès des enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Date de contrat : du 6 septembre 2022 au 5 juillet 2023
Diplômes : Bafa complet ou équivalent, CAP Petite enfance, sans qualification mais avec expérience souhaitée
Type de contrat : CDD 9,5h par jour le mercredi et vacances scolaires + 1h de préparation
Rémunération : smic horaire + régime indemnitaire

Horaires de la ligne 11 pour la rentrée de septembre

Attention ! La ligne 11 sera en Plan de Transport Adapté (TPA) du fait de la pénurie de conducteurs. Cela inclut la suspension de certains services déjà identifiés qui ne figurent pas sur les fiches-horaires PDF.

Nous invitons les Montreuillais.es à s'inscrire aux alertes SMS/mail afin d'avoir toutes les infos : <https://www.breizhgo.bzh/alertes/interdepartementale?page=1>
Plus d'infos sur <https://www.breizhgo.bzh/se-deplacer-en-bretagne/se-deplacer-en-car/ille-et-vilaine>

Cimetière : procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon

AVIS MUNICIPAL PREALABLE A LA PREMIERE CONSTATATION

Il a été décidé de mettre en place une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon afin de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour préserver le bon ordre, la sécurité, la salubrité publique ainsi que la décence dans le cimetière de la commune.

Cette procédure concerne les concessions qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence, sans défunt et qu'il n'y a pas de mention "Mort pour la France" sur la sépulture.

Il sera procédé sur place à la constatation de l'état visuel dans lequel se trouve chaque concession le **vendredi 21 novembre 2022 à 14h30** dans le cimetière.

En conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires sont invités à assister au dit constat, à la date et à l'heure indiquées ci-dessus ou, à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

L'autorité municipale dressera le 1er procès-verbal de constat d'état d'abandon, conformément à la réglementation. L'avis complet de cette procédure de reprise de concession en état d'abandon avec le détail des concessions est consultable sur les panneaux d'affichage à la mairie, à la porte du cimetière ainsi que sur le site internet de la commune.



...le saviez vous ?

Vos questions en terme d'urbanisme

1. Qui peut déposer une demande ?
Vous pouvez déposer une demande si vous déclarez que vous êtes dans l'une des quatre situations suivantes :
 - Vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
 - Vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
 - Vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
 - Vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.
2. Quels sont les facteurs permettant de différencier une déclaration préalable d'un permis de construire ?
Globalement, les facteurs permettant de différencier les types de demande sont :
 - La surface créée
 - La surface existante
 - Le type de projet
 - Les règles inhérentes au terrain
3. Quels sont les délais de l'administration pour traiter un dossier ?
Si le dossier est complet, le délai d'instruction est de :
 - 1 mois pour les déclarations préalables
 - 2 mois pour les permis de construire de maison individuelle
4. Combien d'exemplaires faut-il fournir ?
Vous devez fournir :
 - 4 exemplaires pour les demandes de permis de construire et les demandes de déclaration préalable créant de la surface
 - 3 exemplaires pour les demandes de déclaration préalable simple
5. Où déposer votre demande ?
Elle doit être adressée en mairie. Avec la dématérialisation, l'envoi papier n'est plus une obligation.
6. Qui peut répondre à mes questions ?
Vous pouvez vous adresser en mairie (urbanisme@montreuil-le-gast.fr).
Les services instructeurs de la communauté de communes du val d'Ille Aubigné ne reçoivent pas les administrés et ils ne répondent pas aux demandes de pré instruction.
Si vous souhaitez savoir si votre projet est réalisable avant de déposer une demande de travaux, nous vous conseillons de déposer un certificat d'urbanisme opérationnel.
7. Où puis je consulter le PLUi ?
Est-ce que je peux consulter le dossier de mon voisin ?
Le PLUi est un document qui doit être mis à la disposition de toute personne intéressée. Par conséquent, vous pouvez venir le consulter à la mairie ou sur le site internet de la commune et de la CCVIA.

VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS !

> 03 & 04 | 09

FETE DE LA ROSIERE
CDF / Commune |
Centre-bourg

Et encore...

16 | 10 | 2022
TRAIL DU GALOU

> 25 | 09

VIDE-DRESSING
FEP |
Salle polyvalente

22 | 10 | 2022
CLASSE 1 & 2

> 1 & 2 | 10

VAL D'ILLE EN SCENE
Théâtre |
Salle polyvalente

> 14 | 10

KARAOKE PARTY
Croq'la Zic |
Salle polyvalente

Infos pratiques

Mairie - 3 rue de la Mairie 02 99 66 90 39
mairie@montreuil-le-gast.fr

Médiathèque - rue des Bégonias 02 99 66 19 40

Accueil de loisirs / Augustin 06 86 22 96 62
Espace Jeunes 06 78 31 44 77

Gendarmerie de Betton 17 ou 02 99 55 85 38

Pompiers de Melesse 18 ou 112 (portable)

FGDON35 09 75 53 57 91

Informations santé :

Médecin / dentiste de garde 15
Les gardes s'entendent du samedi 12h au lundi 8h
(médecin) , les dimanches et jours fériés de 9h à 12h et
de 15h à 18h (dentiste)

Médecins :

Dr Nenez, rue des Noisetiers 02 99 66 96 25
Dr Boulanger, Hoarau-Duverger, Giral, Kergozou,
Maison Médicale

02 99 66 94 51

Pharmacie Siboni, rue de la Barbais 02 99 66 93 62

Dentistes :

Mme Rossa, rue des Artisans 02 99 66 92 95
Mme Courgeon, rue des Artisans 02 99 66 92 95

Masseurs-Kinésithérapeutes :

Mme Lemoine, Maison Médicale
09 87 14 36 38

Infirmiers :

Mme Demarchelier, M. Llavori, Maison Médicale
02 99 66 09 79

Orthoptiste :

M. David, Maison Médicale 09 87 39 49 39

Diététicienne :

Mme Bouffaré, Maison Médicale 07 85 28 34 66

Psychologue :

Mme Savigny, Maison Médicale 06 66 15 49 17

Taxi : Val' Taxi (Mme Leroux) 06 87 56 13 03
Alma Ambulances (M. Berouzi) 02 99 69 36 15

Informations sociales :

CDAS de St-Aubin d'Aubigné 02 99 02 37 77
MDPH Rennes 08 10 01 19 19
Infos sociales en ligne 08 10 20 35 35
Conciliateur de justice : permanences dans les mairies de
Melesse, La Mézière, St-Aubin d'Aubigné.

Collecte des ordures ménagères

Smictom ValcoBreizh 02 99 68 03 15

Jour de collecte (ordures ménagères) : jeudi (le
jour suivant si jour férié avant le jeudi).

La collecte du tri sélectif (bacs jaunes) se fait tous les
15 jours depuis mai 2021. **Pour notre commune, ce
sera le mardi, semaine impaire : mardis 13 et 27
septembre, 11 et 25 octobre.**

❗ **La collecte commence dès 6h du matin. Ne
déposez vos sacs et bacs que la veille au soir
au plus tôt. Les bacs ne doivent pas rester sur la
voie publique après la collecte.**

❗ **Attention : les cartons bruns (colis, emballage
électroménagers, etc...) ne sont pas collectés
et doivent être déposés en déchetterie.**

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mairie :	mardi	9h - 12h	14h - 18h
	mercredi		14h - 18h
	jeudi	9h - 12h	15h - 18h
	vendredi	9h - 12h	14h - 18h

Médiathèque La Grange :	mardi		16h - 18h
	mercredi		16h - 18h
	vendredi		16h - 18h
	samedi	10h30 - 12h30	

Déchetterie Melesse - horaires d'été :

lundi		14h - 18h
mardi	9h - 12h	14h - 18h
mercredi	9h - 12h	14h - 18h
vendredi	9h - 12h	14h - 18h
samedi	9h - 12h	14h - 18h